

## Procès-Verbal

### Commission de Vérification des Pouvoirs (CVP) Réunion du 4 octobre 2023

Participants : Mme Cécile MANTEL – Présidente  
M. Christophe AMIEL (Titulaire)  
M. Antoine LEGENTIL (Titulaire)  
Mme Amélie MOINE (Suppléante)  
Mme Catherine BARRAUD (Suppléante)  
Mme Audrey BOURGEON (Suppléante)

Assiste : Mme Eugénie LEBAY (Secrétaire de séance, en visioconférence)

En vertu de l'article 11 du Règlement Intérieur de la FFBB, la Commission de Vérification des Pouvoirs a validé, à ce jour, la liste des délégués ci-jointe pour l'Assemblée Générale FFBB qui se tiendra au Puy du Fou le samedi 14 octobre 2023.

Cette validation est faite :

- sous réserve de réception du procès-verbal de l'AG ayant procédé à la désignation des délégués pour la structure suivante avant le début de l'AG FFBB :
- Comité d'Aveyron-Lozère

#### 1) Cas du Comité Départemental de Drôme-Ardèche

La désignation du délégué suppléant n'apparaissant pas dans le PV d'AG de la structure, la CVP décide de le supprimer de la liste.

#### 2) Cas du Comité Départemental de Seine-Maritime

La désignation des délégués suppléants n'apparaissant pas dans le PV d'AG de la structure, la CVP décide de les supprimer de la liste.

#### 3) Cas du Comité Départemental du Puy-de-Dôme

L'ordre des noms des délégués étant différent entre la saisie sur FBI et l'information figurant au PV de l'AG de la structure, il est pris en compte l'ordre figurant sur le PV, qui fait foi.

Trois délégués suppléants ayant été désignés par l'Assemblée Générale pour 2 postes à pourvoir, les deux premiers désignés sont pris en compte.

#### 4) Cas du Comité Départemental du Rhône

L'ordre des noms des délégués étant différent entre la saisie sur FBI et l'information figurant au PV, il est pris en compte l'ordre figurant sur le PV, qui fait foi.